



Canada's source for
HIV and hepatitis C
information

La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

Nouvelles-CATIE

Des bulletins de nouvelles concis en matière de VIH et d'hépatite C de CATIE.

Les plus récentes lignes directrices canadiennes sur l'hépatite C encouragent l'offre d'un test de dépistage aux baby-boomers

12 juin 2018

- **Les lignes directrices recommandent aussi d'offrir le traitement à toutes les personnes ayant l'hépatite C.**
- **La version mise à jour dresse une longue liste de traitements, y compris les médicaments les plus récents.**
- **Les non-spécialistes sont encouragés à s'impliquer dans les soins et le traitement du VHC.**

Le virus de l'hépatite C (VHC) est une infection transmise par le sang qui peut causer une maladie grave. Le VHC infecte le foie et, faute de traitement, se met à endommager et à détériorer cet organe vital. À mesure que les lésions s'accumulent dans le foie, des complications graves peuvent se produire, y compris l'insuffisance hépatique, le cancer du foie et la mort.

En raison de la lente progression des lésions hépatiques, la plupart des personnes touchées par le VHC ignorent qu'elles ont un problème jusqu'à ce que des symptômes graves surviennent. Selon les estimations des chercheurs canadiens, quelque 44 % des personnes ayant le VHC dans ce pays ne sauraient pas qu'elles sont infectées. Parmi le sous-groupe de personnes nées entre 1945 et 1975 (les « baby-boomers »), jusqu'à 70 % des personnes infectées par ce virus ignoreraient leur statut, selon d'autres estimations des chercheurs.

Pour faciliter le dépistage de davantage de cas d'infection au VHC et l'orientation des personnes touchées vers les soins et le traitement, l'Association canadienne pour l'étude du foie (ACEF) a mis à jour les lignes directrices sur la prise en charge de l'infection au VHC. La version 2018 souligne que les professionnels de la santé devraient offrir un test de dépistage du VHC aux baby-boomers et aux personnes courant le risque de contracter ce virus. De plus, à la lumière des progrès accomplis dans le traitement du VHC depuis plusieurs années, les auteurs encouragent les professionnels de la santé à offrir le traitement à toutes les personnes ayant l'infection chronique au VHC. Les lignes directrices dressent une liste de toutes les options de traitement pour le VHC, y compris les thérapies les plus récentes. Elles incluent aussi de l'information sur la surveillance médicale de l'infection au VHC.

Voici quelques points saillants des lignes directrices mises à jour :

Qui devrait passer un test de dépistage?

Comme nous l'avons mentionné plus tôt dans ce bulletin, les lignes directrices recommandent d'offrir un test de dépistage du VHC aux baby-boomers et aux personnes présentant les facteurs de risque suivants :

- « utilisation actuelle ou antérieure de drogues injectables (même une seule fois) »
- « obtention de soins de santé ou de services personnels dans un contexte où il existe un manque de pratiques de prévention et de contrôle des infections »
- « réception d'une transfusion sanguine, de produits sanguins ou d'une greffe d'organe avant 1992 au Canada »
- « incarcération actuelle ou antérieure »
- « naissance ou résidence dans une région où le VHC [est relativement courant], telles les suivantes : Asie centrale, orientale et australe; Australasie et Océanie; Europe de l'Est; Afrique subsaharienne; Afrique septentrionale ou Moyen-Orient »
- « né(e) d'une mère infectée par le VHC »

- « antécédents de contact sexuel ou de partage d'articles de soins personnels avec une personne infectée par le VHC »
- « infection au VIH, surtout chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) »
- « traitement par hémodialyse chronique »
- « taux élevé d'alanine aminotransférase (ALT) »

Les lignes directrices stipulent que le dépistage du VHC devrait être offert « au moins une fois par an » à certaines populations courant un risque élevé d'infection par le VHC, telles que les personnes qui s'injectent des drogues et les HARSAH.

Quels tests utiliser pour le dépistage du VHC?

Les lignes directrices recommandent qu'un test de dépistage des anticorps anti-VHC soit utilisé pour le dépistage initial des gens. Si le résultat de ce dernier est positif, les lignes directrices recommandent un test de confirmation, soit un test de recherche de l'ARN VHC, pour déterminer si le matériel génétique du virus est présent; notons que la présence de matériel génétique révèle une infection courante. Dans les cas où une infection antérieure au VHC s'est résolue spontanément ou a été guérie, les dépistages subséquents devraient reposer sur le test de recherche de l'ARN VHC. La raison de l'utilisation du test de recherche de l'ARN est la suivante : les personnes qui contractent une fois l'infection au VHC continueront de produire et de porter des anticorps contre le virus même après la guérison ou la résorption spontanée de l'infection.

Qui devrait être testé?

Les lignes directrices mises à jour se lisent ainsi : « Nous suggérons que toutes les personnes recevant un résultat positif pour l'ARN VHC soient évaluées par des praticiens ayant une expérience de la prise en charge du VHC ». Les auteurs encouragent un éventail de professionnels de la santé à acquérir la formation et le soutien nécessaires pour pouvoir soigner les personnes ayant le VHC, y compris les spécialistes suivants :

- médecins de soins primaires
- cliniciens spécialisés en dépendances
- infirmières
- infirmières praticiennes

Les lignes directrices affirment que « l'expansion des soins non spécialisés du VHC sera nécessaire au Canada pour s'assurer que toutes les personnes infectées reçoivent des soins appropriés ».

Les auteurs recommandent que toutes les personnes recevant un diagnostic d'hépatite C chronique se fassent proposer un traitement. De plus, les lignes directrices indiquent que le traitement devrait commencer rapidement chez les personnes atteintes de lésions hépatiques avancées ou lorsque la cicatrisation du foie est très étendue, un état appelé cirrhose.

Pour les personnes présentant des lésions hépatiques minimales ou modérées causées par le VHC, les lignes directrices encouragent l'amorce du traitement pour aider à améliorer la qualité de vie liée à la santé et réduire la propagation continue du virus.

Les lignes directrices mentionnent que l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) a effectué une « évaluation rigoureuse » du traitement oral moderne du VHC et trouvé que celui-ci était « rentable » lors de toutes les phases des lésions hépatiques. Les auteurs des lignes directrices affirment également ceci :

« Les réductions de prix récemment négociées devraient rendre le traitement plus rentable. Bien que certaines régions du Canada continuent de limiter l'accès au traitement pour les personnes souffrant de fibrose hépatique [lésions graves dans le foie], il n'existe aucune preuve médicale ou épidémiologique permettant de soutenir les restrictions fondées sur le stade de fibrose. La réduction des prix a entraîné la suppression des restrictions dans de nombreuses juridictions. »

À propos du traitement du VHC

Le traitement des personnes ayant l'infection au VHC s'est considérablement amélioré au cours des cinq dernières années. Les traitements les plus récents permettent habituellement des taux de guérison de l'ordre de 95 %. De nombreux traitements se prennent une seule fois par jour et sont offerts sous forme de comprimés. De plus, dans de nombreux cas, le traitement ne dure que huit semaines. Certains traitements sont même efficaces contre toutes les souches (ou génotypes) du VHC. La version mise à jour des lignes directrices propose des options de traitement en fonction de l'ampleur des lésions hépatiques et du génotype.

Lecture utile pour les professionnels de la santé

Les lignes directrices mises à jour ont été rédigées par une équipe de spécialistes ayant beaucoup d'expérience et de connaissances en matière de santé hépatique et de maladies infectieuses. La version mise à jour regorge d'informations additionnelles utiles et mérite bien qu'on la lise.

Ressources

[The management of chronic hepatitis C: 2018 guideline update from the Canadian Association for the Study of the Liver](#) - *CMAJ*

[L'hépatite C](#) - *CATIE*

[Médicaments anti-hépatite C approuvés pour les adultes au Canada](#) - *CATIE*

—Sean R. Hosein

RÉFÉRENCE :

Shah H, Bilodeau M, Burak KW, et al. The management of chronic hepatitis C: 2018 guideline update from the Canadian Association for the Study of the Liver. *CMAJ*. Jun 2018;190(22): e677-d687.

Produit par:



555, rue Richmond Ouest, Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1 Canada
téléphone : 416.203.7122
sans frais : 1.800.263.1638
télécopieur : 416.203.8284
site Web : www.catie.ca
numéro d'organisme de bienfaisance : 13225 8740 RR

Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE fournit des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements produits ou diffusés par CATIE ou auxquels CATIE permet l'accès ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos utilisateurs à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons les utilisateurs à s'assurer qu'ils ont l'information la plus récente. Toute personne mettant en application seulement ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE ni aucun de ses partenaires ou bailleurs de fonds, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE ou auquel CATIE permet l'accès ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.

L'information sur l'usage plus sécuritaire de drogues est offerte comme service de santé publique pour aider les personnes à prendre de meilleures décisions de santé et ainsi réduire la propagation du VIH, de l'hépatite virale et de toute autre infection. Cette information n'a pas pour but d'encourager ni de promouvoir l'utilisation ou la possession de drogues illégales.

La permission de reproduire

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué dans son intégralité à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : *Ces renseignements ont été fournis par CATIE (le Réseau canadien d'info-traitements sida). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec CATIE par téléphone au 1.800.263.1638 ou par courriel à info@catie.ca.*

© CATIE

La production de cette revue a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

Disponible en ligne à

<http://www.catie.ca/fr/nouvellescatie/2018-06-12/les-plus-recentes-lignes-directrices-canadiennes-hepatite-c-encouragent-of>